



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU JURA

Nombre de conseillers

- En exercice : 07
- Présents : 07
- Votants : 07
- Absents : 00
- Exclus : 00

Date de convocation**30.09.2025**

Publication sur le site
internet de la commune et
transmission en Préfecture
le 20.10.2025

Objet

Travaux de
rafraichissement –
Locaux Micro-crèche

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NOZEROY

Séance du 6 octobre 2025 à 19h30

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Dominique CHAUVIN**.

Étaient présents : Dominique CHAUVIN, François MIVELLE, Daniel JEANNAUX, Emilie COULON, Sylvie BOURGEOIS, Audrey MENIN, Georges BALANCHE.

Absent Excusé : /

Absent : /

Secrétaire de séance : Sylvie BOURGEOIS

Des travaux de rafraichissement (peinture et sol dans la pièce principale, crédence cuisine) sont à prévoir dans les locaux de la micro-crèche avant son ouverture prévue en janvier 2026.

L'entreprise BOURGEOIS a établi un devis d'un montant de 5 640.47€HT soit 6 768.56€ TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **VALIDE** le devis proposé par l'entreprise BOURGEOIS d'un montant de 5 640.47€HT soit 6 768.56€TTC.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire a signé tout document se rapportant à cette affaire.

Le Maire :

- **DIT** que la présente délibération sera télétransmise à la Préfecture du Jura pour contrôle de légalité.
- **DIT** que la présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site Internet de la collectivité.
- **DIT** que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa télétransmission au représentant de l'État dans le Département et de sa publication sur le site Internet de la collectivité.
- **DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Besançon dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site Internet de la collectivité.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Fait à NOZEROY, le 06 octobre 2025

Le Maire
Dominique CHAUVIN



La Secrétaire de séance,
Sylvie BOURGEOIS